

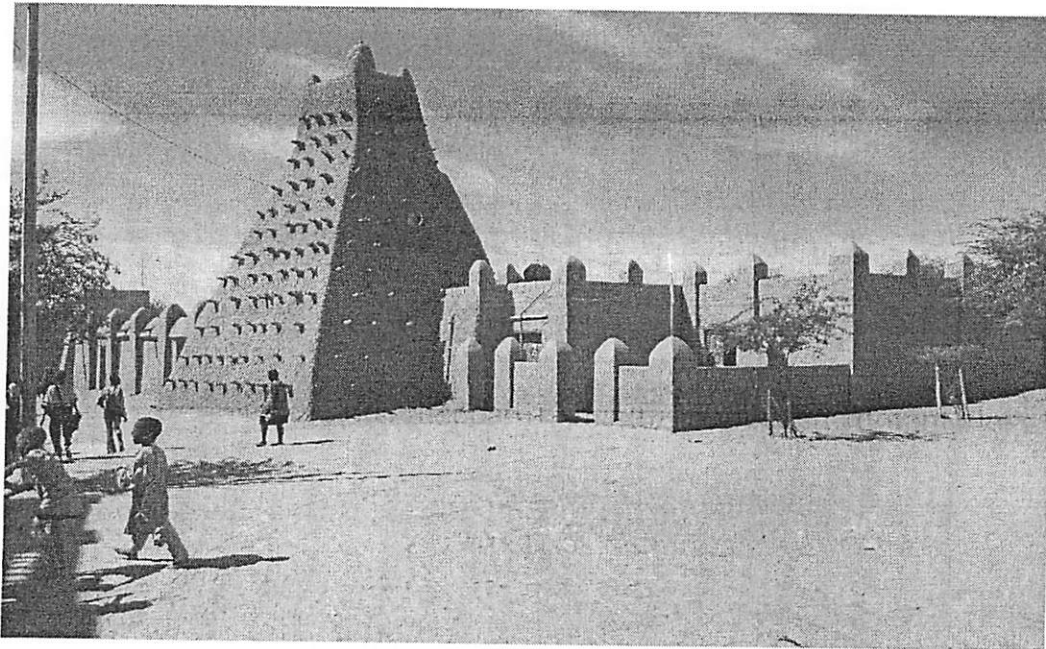


Communication du Mali
à la réunion des experts préparatoire de
La Réunion technique des experts du 20 au 23 juillet 2010

De sa création en 2000 du Ministère de la Culture à nos jours le paysage artistique et culturel du Mali a connu un développement sans précédent dû à la restructuration de ses services mais aussi au dynamisme du secteur privé. La politique culturelle du Ministère de la Culture repose sur les objectifs suivants :

- la préservation de l'identité culturelle nationale par l'institution de manifestations culturelles comme la biennale artistique et culturelle ;
- la promotion du dialogue des cultures tant au niveau national (création de festivals au niveau local et régional) qu'international (le Triangle du Balafon, la Semaine de l'Amitié et de la Fraternité, la Rencontre des Chasseurs de l'ouest africain ; l'exposition la Vallée du Niger etc.). Ces festivals permettent de valoriser les savoirs et savoir faire locaux et ont des retombées économiques tant au niveau local que national ;
- la promotion du patrimoine culturel national : le Mali compte, aujourd'hui quatre (4) sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial : les anciennes villes de Djenné et de Tombouctou (1988), le sanctuaire naturel et culturel de Bandiagara au pays Dogon (1989), le Tombeau des Askia à Gao (2004), tandis que l'espace culturel du Yaaral et du Dégal a été proclamé Chef d'œuvre du patrimoine oral immatériel de l'humanité par l'UNESCO le 25 novembre 2005 ; la Carte Culturelle du Mali a été publiée ;
- le soutien à la création artistique et littéraire (le PADESC et son volet PSIC, la coopération espagnole) mais également la construction et l'équipement des infrastructures culturelles ;

- la démocratisation et le développement de la culture : le Gouvernement malien est en train de créer un réseau vivant de diffusion des spectacles en dotant chaque région de salles de spectacles performantes ;
- le renforcement du dispositif institutionnel en dotant les structures du Ministère de la Culture de statut convenable à leur vocation et à leurs missions ;
- le renforcement des capacités des professionnels des métiers de la culture : son et lumière, management d'entreprises culturelles etc.



La Mosquée Sankoré (Image Mission Culturelle de Tombouctou)

La politique culturelle du Mali cadre avec les instruments régionaux et internationaux de politiques tels que la Charte Culturelle de l'Afrique de 1976 ; le Plan d'Action de Dakar de 1992 pour la Promotion des Industries Culturelles 1992 ; la Déclaration de Cotonou de 2001 sur la Diversité Culturelle etc.

Cependant certaines difficultés entravent la promotion de la culture dont entre autres :

- l'inexistence d'un fonds d'appui à la création ;
- La faiblesse du budget alloué à la culture, 0,60% ;
- la persistance du phénomène de la piraterie ;
- le manque de ressources humaines qualifiées ;
- l'absence de statut pour les professions de producteurs et de distributeurs de cassettes ;
- l'insuffisance de mesures incitatives du secteur privé à investir dans la culture.

I Contexte :

Conformément aux recommandations relatives à la mise en œuvre du Protocole portant Accord Culturel cadre des Etats membres de la CEDEAO ainsi que le Programme Prioritaire de la politique culturelle, le Mali a défini des orientations de sa politique culturelle dont les objectifs généraux sont :

- **La préservation de l'identité culturelle nationale :**

Elle se fera à travers la lecture critique de nos valeurs éthiques et civiques, la mise en valeur des formes d'expression culturelle traditionnelle et l'identification de savoirs et savoirs-faire propres qui marquent les racines de la communauté nationale.

- **La promotion du dialogue entre les cultures :**

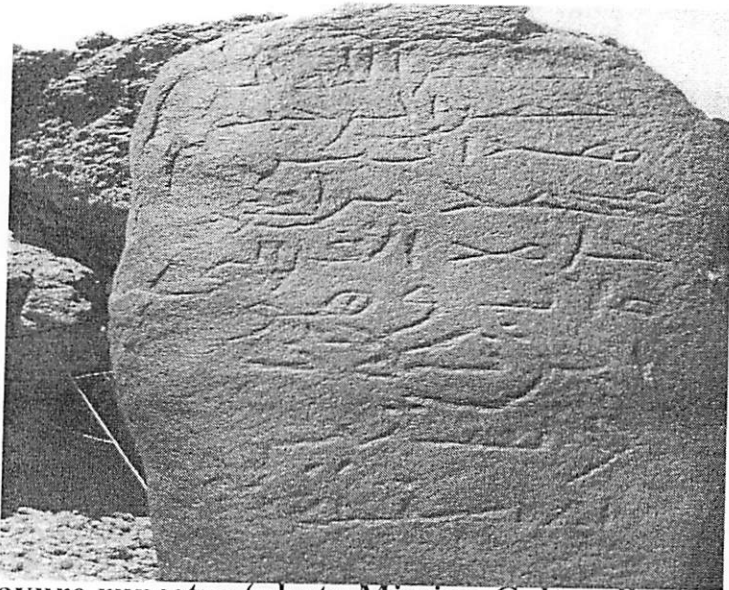
(a) **sur le plan national :** des actions concrètes favorisant des relations positives d'échange et d'enrichissement mutuel entre les différentes aires culturelles du pays doivent être encouragées.



Le Yaaral à Dialloubé (image DNPC).

(b) **sur le plan international :** il s'agit essentiellement d'établir avec les pays amis les pays d'accueil de fortes communautés maliennes, les pays africains voisins en particulier, des relations culturelles fondées sur l'échange d'expérience, la connaissance et le respect mutuel ; l'élaboration et la mise en œuvre de projets favorisant l'intégration.

(c) **La promotion du patrimoine culturel national** à travers la mise en œuvre d'une véritable politique de restauration, de conservation, de promotion du patrimoine culturel.



Gravure rupestre (photo Mission Culturelle d'Es Souk à Kidal)

- **Le soutien à la création artistique et littéraire :** il s'agit d'inciter les créateurs à la mise en place d'organisations professionnelles viables, de mettre à leur disposition des espaces de création, de rencontres et d'expression, de favoriser les contacts avec les créateurs étrangers et de leur offrir des possibilités de formation et de perfectionnement.

- **La démocratisation de la culture :** il s'agit d'atteindre une démocratie culturelle plus conforme au nouveau contexte politique du Mali en renforçant la préservation de l'identité culturelle et en sauvegardant l'unité nationale et la cohésion sociale. Un accent particulier sera mis sur la responsabilisation des collectivités décentralisées tant dans la conception que dans l'application des programmes. Dans ce cadre la décentralisation des établissements culturels (musées, bibliothèques, centres culturels...) sera à promouvoir.

- **la promotion et le développement des industries culturelles :** il s'agit d'impulser une politique conséquente d'essor des industries culturelles dans un environnement propice qui permet aux femmes et hommes de culture de vivre de leur métier et de participer au développement du pays.



La salle Bazoumana Sissoko du Palais de la Culture Amadou Hampaté BA lors d'une émission de télé-réalité

- le développement des organisations professionnelles et la protection des œuvres : il s'agit de prendre des mesures hardies pour la protection, la promotion et la circulation des œuvres.

III. Inventaire des institutions de formation à vocation régionale dans les différentes disciplines :

- **l'Institut National des Arts** : est par excellence l'école qui enseigne tous les métiers de la culture : art dramatique, musique, arts plastiques, tissage, cordonnerie, tannerie, forge etc.

- **le Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté** qui dispense une formation pointue en : arts plastiques, musique, danse, multimédia ;

- **la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines** : section théâtrologie et section filière du livre.

- **La Faculté des Sciences Juridiques et Politiques** : Gestion du Patrimoine et développement local et territorial durable.

- **Le Studio école : le Bourgou** :

Le studio école le Bourgou est un atelier professionnel du Centre National de Cinématographie du Mali pour la création audiovisuelle notamment les genres en épisodes : séries, feuilletons, sitcoms, films d'animations, etc. Equipé pour la production et la post- production, avec des salles de formation, il propose aux organismes de cinéma et de télévision du sud des sessions répondant aux besoins

d'apprentissage et de perfectionnement de leurs personnels artistiques et techniques. Le studio école le Bourgou a entamé la réalisation d'une série télévisuelles dénommée « les Concession » avec les Collectifs de Jeunes scénaristes du Togo, du Burkina Faso, du Niger et du Mali.

- **Ecole Supérieure d'Ingénierie, d'Architecture et d'Urbanisme** : Rue 466 ; Porte 28 Badialan 1 Commune III ; BP E 3238 Bamako ; Téléphone : 20 22 74 05.

Le Musée National du Mali :

BP E 4075 Bamako Mali

Tél: (223) 20 22 34 86

Fax: (223) 20 23 19 09

Le Musée National a pour missions entre autres : la collecte, la conservation et la diffusion du patrimoine culturel archéologique, traditionnel sous forme de documents iconographiques et audiovisuels. Il participe à la protection du patrimoine culturel national, à la recherche scientifique dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire et de l'ethnologie. Il poursuit des recherches ethnomusicologiques sur le patrimoine musical.

Le Musée National du Mali dispose d'un fonds constitué de 18 000 diapositives, 31 000 clichés noir et blanc, une bandothèque de 500 cassettes sonores et 300 cassettes vidéo mis à la disposition du public.

III. Calendrier des manifestations culturelles régionales :

- La biennale artistique et culturelle : septembre, année impaire ;
- Biennale de la Photographie Africaine de Bamako : novembre, année impaire ;
- l'Opéra du Sahel est une création qui regroupe des artistes et des encadreurs de plusieurs pays d'Afrique, notamment : le Sénégal, la Guinée Conakry, le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Cameroun, le Tchad et le Mali. L'initiative vise à concrétiser la diversité des expressions culturelles africaines par une nouvelle création et promouvoir une culture pleine d'humour, capable d'enrichir les relations entre l'Afrique et l'Europe.;
- Festival du Théâtre des Réalités : octobre (biennal) ;
- Festival Triangle du Balafon : annuel, mois d'octobre. Initié par trois pays de la sous région : Le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, le festival enregistre la participation du Sénégal et de la Guinée ;
- Festival Rencontre des chasseurs de l'ouest africain : triennal ;
- Le Festival International Son et Lumière de Kayes- Médine- Tambacounda ;
- Le Festival International de Percussion ; Bamako, mars ;
- La Semaine Nationale du film de Bamako (SENAFAB), biennale, année paire :
- Festival Ecrans Libres : annuel, janvier. Il a pour objectifs de : promouvoir les échanges entre cinéastes, de faire connaître leurs œuvres au public, d'assurer une bonne distribution des films africains ;

- Festival Etonnants Voyageurs, biennal, novembre. Au programme : cafés littéraires, ateliers de contes et de lecture, concours de littérature et d'illustrations, projections de films ;
- Le Marché National des Arts, Bamako au mois d'avril ;
- La Grande Parole de Bamako : festival international de conte;
- Le festival au Désert (Essakane), annuel, janvier. Il regroupe les aires culturelles du septentrion malien mais aussi les groupes musicaux du Mali, d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique ;
- Le Festival sur le Niger qui a lieu chaque année en début février mobilise toute la ville de Ségou sur les berges du fleuve Niger.
- Festival des masques et marionnettes de Markala, biennal, avril- mai ;
- La SAFRA (Semaine de l'Amitié et de la Fraternité) regroupe six pays de l'Afrique de l'Ouest : francophone, arabophone, lusophone, anglophone. En plus des activités artistiques et sportives, la SAFRA s'occupe également de la promotion de la femme, du co-développement.
- Exposition d'art contemporain avec la participation de : Mali, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Sénégal, Bénin, Côte d'Ivoire.
- Le Mali est partie prenante du projet Route de l'Esclave financé par l'UNESCO,
- Le Festival Jazzy Kun ben du 6 au 10 mois de mai,
- Le Festival les Voix de Bamako au mois de janvier,
- Le Festival Tamadatcht à Anderaboukane à Gao
- Le Festival des Rails, Kayes au mois de novembre.

IV. Propositions visant à renforcer la protection des droits des créateurs et à améliorer la libre circulation des œuvres culturelles.

Propositions visant à renforcer la protection des droits des créateurs et à améliorer la libre circulation des œuvres culturelles.

Depuis sa création en 1978, le Bureau Malien du Droit d'Auteur a pour mission fondamentale la défense des intérêts patrimoniaux et moraux des créateurs.

La loi N°84- 26 régissant la propriété littéraire et artistique au Mali est remplacée par la loi 08-24 du 23 juillet fixant le régime de la propriété littéraire et artistique en République du Mali. En plus de la gestion collective du droit d'auteur, la nouvelle loi intègre le régime de droits voisins.

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle loi, plusieurs textes d'application sont actuellement en élaboration notamment : l'arrêté de perception et de répartition, l'arrêté sur la copie privée et la reprographie.

Pour mieux organiser l'industrie culturelle du domaine de la musique, il a été adopté un arrêté portant réglementation des professions d'éditeurs, de producteurs et de distributeurs.

Dans le domaine de la protection des œuvres littéraires et artistiques, le Mali a ratifié la Convention de Berne, de Rome, de l'OAPI. Il est par ailleurs membre permanent de la Confédération Internationale des Sociétés des Auteurs Compositeurs (CISAC).

Il est aussi envisagé la création d'une Brigade Nationale de Lutte contre la Piraterie.

Le Gouvernement a doté le BUMDA de timbres holographiques (stickers) en vue de mieux sécuriser les œuvres littéraires et artistiques.

En matière de lutte contre la piraterie le Mali a initié, aussi, l'installation de kiosques labellisés en partenariat avec les unités de production.

Des opérations de saisies de supports d'œuvres sont régulièrement organisées par le BUMDA à Bamako et dans les régions conjointement avec des partenaires de la police et de la douane. Les cassettes saisies sont triées et les supports piratés incinérés sans distinction du pays d'origine.

Pour atteindre plus de formance en matière de recouvrement des arriérés de redevance de droit d'auteur et de suivi des dossiers de justice, le BUMDA a aussi engagé à ses côtés un avocat privé.

Dans le cadre de la lutte contre la piraterie les Etats membres de la CEDEAO ont mis sur place un réseau ouest africain des sociétés de droit d'auteur présidé par le Sénégal. Ce réseau a initié une série de formations. Le réseau est appuyé par la CISAC (Conférence Internationale des Sociétés d'Auteurs Compositeurs) et l'O.M.P.I. (l'Organisation Mondiale de Propriété Intellectuelle).

Bamako, le 1^{er} juillet 2010
La Directrice Générale

Mme Haïdara Aminata SY

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2010

Communication du Mali a la réunion des experts préparatoire de la réunion technique des experts du 20 au 23 juillet 2010

Ministère de la Culture du Mali

Ministère de la Culture du Mali

<http://archives.au.int/handle/123456789/1565>

Downloaded from African Union Common Repository